



Prêt bancaire non soldé..relancé intrium justicia

Par Ninibis, le 05/09/2016 à 16:13

Bonjour rnl y a un mois j ai reçu un appel de la société intrium justicia me réclamant 6000euros...correspondant à un prêt impayé et un découvert au crédit mutuel..datant de 2009..ou 2010 je ne sais plus. Surprise j ai dit à cette dame que j étais au travail et que j allais me renseigner mais que de son côté elle m adresse une copie du dossier car je n j ai plus souvenir...(en effet entre temps j ai ouvert un restaurant qui n à pas du tout marché je n avais plus aucune rentrée d argent à titre personnel.le credit mutuel m a ecrit qu il cloturait mon compte car je n avais pas versé un euros depuis 6 mois.mon restaurant qui était en sarl s est vite retrouvé en redressement judiciaire puis en liquidation...et j ai complètement zappé le credit que j avais fait etant immergé e dans mes problèmes du moment). intrium justicia m à envoyé un simple papier avec un montant total et basta.. la dame d intrium me rappelle 3 semaines après en me hurlant dessus..je lui explique ce que j ai mentionné plus haut soit le zappage total dû à la situation du restaurant et que le papier qu elle m à envoyé n est pas un dossier clair que je veux des détails car certes après réflexion et avoir cherché dans mes papiers.. oui je me rend compte que j ai zappé par contre je ne veux pas d une part payer une somme comme ça qui ne correspond à rien et que de toutes façons il faut un sacré échéancier.. bref au final j en ai eu marre qu elle me hurle dessus et ne pouvant en placer une je l ai traité e de connasse (c est pas bien je sais) et j ai raccroché..elle à rappelé pour me dire que je débrouillerai avec l huissier qui viendrait taper à la porte et saisir mes meubles? Aujourd'hui je reçois un courrier..."projet de saisine du tribunal"..m invitant à régler avant 4 jours!!!.. pourriez-vous m indiquer la valeur de leur courrier ? J ai lu dans le forum que si la banque n avait pas saisi la justice dans un délai de 2 ans..la requête était invalide...que dois-je faire ?..je suis salariée je gagné 1500euros net...et ne conteste pas avoir une dette envers le credit mutuel mais de combien je ne sais plus..si je dois payer je peux faire un échéancier et si je peux éviter de régler ça ne me dérange pas.... les banques se sont déjà fait assez d argent

sur mon dos! merci de me guider quand à la marche à suivre !

Par **chaber**, le **05/09/2016 à 16:36**

bonjourrrn[citation]6000euros...correspondant à un prêt impayé et un découvert au crédit mutuel..datant de 2009..ou 2010 je ne sais plus[/citation]sans titre exécutoire il y a forclusion (2 ans) pour introduire une action en justicernnlisez le lien ci-dessousrnhttp://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.V82CgDU4LYU

Par **amajuris**, le **05/09/2016 à 16:59**

Bonjour,rnLa société de recouvrement vous informe simplement qu'elle a le projet de saisir un tribunal, sans jugement ce genre de société n'a aucun pouvoir.rnComme votre dette est prescrite et que la société le sait, ce n'est que du bluff car leur demande est irrecevable.rnNe payez rien, ne reconnaissez rien, n'écrivez rien, vous dîtes que vous attendez la décision du tribunal et si la société insiste, indiquez votre intention de déposer une plainte pour harcèlement.rnSalutations

Par **Ninibis**, le **06/09/2016 à 17:19**

Merci pour votre prompte réponse.rnCordialement rnVirginie